
CONVENTION CADRE MULTIPARTENARIAL POUR LA REALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU GRAND SITE DE FRANCE VALLEE DE LA VEZERE POUR L' ANNEE 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, représenté par son Président en exercice, M. Germinal Peiro,

d'une part.

ET :

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme, représentée par son Président en exercice, M. Philippe LAGARDE

La Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, représentée par son Président en exercice, M. Dominique BOUSQUET

La Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, représentée par son Président en exercice, M. Serge ORHAND

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, représentée par son Président en exercice, M. Jean-Jacques DE PERETTI

D'autre part ;

CONTEXTE

Les acteurs de la vallée de la Vézère sont engagés depuis 15 ans dans une démarche de conciliation entre la préservation des paysages remarquables de la vallée et le développement durable du territoire. En 2020 sur la base d'un programme d'actions défini de manière concertée, le Ministère en charge de l'environnement a décerné le label au territoire, reconnaissant ainsi l'engagement des acteurs au service des paysages.

Dans le cadre de la labellisation Grand Site de France Vallée de la Vézère, un programme d'actions a été défini, composé de 6 axes et 53 actions. Ces actions sont portées, selon les opportunités et compétences respectives, par différents acteurs du territoire : Pôle d'interprétation de la Préhistoire, communautés de communes, offices de tourisme, syndicat de rivière, communes (...).

Chaque début d'année, les élus et acteurs du territoire se réunissent pour définir collectivement les priorités d'actions. La coordination et l'animation du programme d'actions est assuré par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Lors du Comité de Pilotage du 20 février 2024, les actions pour l'année ont été présentées ainsi que les plans de financement.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la formalisation de l'engagement des intercommunalités du Grand Site de France et du Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans les actions à mener. La convention présente donc :

- Les actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire
- Les actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par les intercommunalités
- Les autres actions concourant au programme d'actions GSF non cofinancées au titre de cette convention.

Cette convention ne concerne pas les contributions statutaires des intercommunalités au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

ARTICLE 2- Les actions 2024 en maitrise d'ouvrage Pôle d'interprétation de la Préhistoire cofinancées dans le cadre du programme d'actions Grand Site de France

- ❖ AXE 1 – RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE
 - **Réalisation de mini-études écologiques et paysagères sur les dégagements de falaises**
 - Appui technique du CEN : 8 500€
 - **Réalisation de recherches et expertises de l'impact des actions d'ouvertures paysagères sur la biodiversité**
 - Mission de recherches PatriNat : 18 000€ (part 2024). Coût prévisionnel global de l'opération 2024-2025-2026 : 70 000€
- ❖ AXE 2 – PRESERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BATI
 - **Accompagnement des porteurs de projet par la mise en place du Guichet Unique**
 - Poursuite de l'animation du Guichet Unique (50% d'1 ETP)
- ❖ AXE 4 – FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DÉCOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
 - **Poursuite du tableau de bord de la fréquentation**
 - Abonnement à l'outil flux vision : 1 500€
 - **Réalisation d'une étude qualitative de fréquentation**
 - Mission d'assistance externe : 42 000€ (part 2024). Coût prévisionnel global de l'opération sur 2024-2025 : 60 000€
 - **Participation à l'AMI Destination digitale**
 - Accueil de créateurs de contenus : 2 500€
- ❖ AXE 6 – RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND SITE DE FRANCE
 - **Réalisation de conférences itinérantes illustrées sur l'évolution des paysages de la vallée**
 - Interventions d'un conférencier : 2 400€
 - **Mise en place d'une programmation culturelle sur le territoire autour des aires d'interprétation du Grand Site de France Vallée de la Vézère**
 - Interventions d'artistes, conférenciers, scientifiques : 6 000€
 - **Réalisation d'ateliers sonores avec les habitants**
 - Missions d'accompagnement externe et achat matériels : 7 000€
 - **Organisation de la fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère**
 - Interventions d'artistes, locations matériels, communication (...) : 14 000€

Pour l'année 2024, le budget prévisionnel des opérations s'élève à 101 900€

BUDGET GLOBAL ACTIONS 2024	101 900 €
Subventions prévisionnelles DREAL	38 150 €
Subventions prévisionnelles LEADER	29 400 €

Répartition co-financeurs de la convention	
Part CCVH	17 939 €
Part CCTHPN	5 577 €
Part CCSPN	3 045 €
Part CCVDFB	1 860 €
Part PIP	5 930 €

ARTICLE 3 - Les actions 2024 en maitrise d'ouvrage intercommunalités cofinancées dans le cadre du Grand Site de France

- ❖ AXE 4 – FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DÉCOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
 - **Installation d'une signalisation d'information locale**
 - Mission d'accompagnement externe : 350 000€ € (part 2024). Coût prévisionnel global de l'opération 2023-2024-2025-2026 : 932 430€
 - Maitrise d'ouvrage la Communauté de communes Vallée de l'Homme pour son territoire et les communes pour les Communautés de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède.
- ❖ AXE 5 – CONCILIER LA QUALITÉ DES PAYSAGES, LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'APPROPRIATION DES HABITANTS POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE
 - **Accompagnement à l'intégration de la transition énergétique dans le paysage**
 - Mission d'accompagnement externe : 50 000€ (coût prévisionnel 2024-2025).
 - Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Homme
 - Une convention sera signée entre les intercommunalités lors du lancement du marché

BUDGET GLOBAL ACTIONS 2024	400 000€
Subventions prévisionnelles CD24	87 500 €
Contributions sociopro	66 500€
Subventions prévisionnelles DREAL	30 000€
Contribution communes	31 500€
Répartition co-financeurs de la convention	
Part CCVH	177 124 €
Part CCTHPN	3 925 €
Part CCSPN	2 143 €
Part CCVDFB	1 309 €

ARTICLE 4 – Les actions concourant au programme d'actions Grand Site de France Vallée de la Vézère en 2024

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, les intercommunalités, les offices de tourisme, la chambre d'agriculture, les syndicats de rivière et les communes mettent également en œuvre des actions qui contribuent au programme Grand Site de France Vallée de la Vézère. L'ensemble des actions 2024 sont présentées dans les annexes jointes (budget prévisionnel 2024 et projet d'activité 2024).

ARTICLE 5 – Modalités de paiement et de contributions financières

L'appel à contribution des actions sous maitrise d'ouvrage du Pôle d'interprétation de la Préhistoire s'effectuera dès la signature de la convention et selon les montants indiqués à l'article 2.

A Les Eyzies le

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme, représentée par son Président en exercice, M. Philippe LAGARDE,

La Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, représentée par son Président en exercice, M. Dominique BOUSQUET,

La Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, représentée par son Président en exercice, M. Serge ORHAND,

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, représentée par son Président en exercice, M. Jean Jacques DE PERETTI,

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, représenté par son Président en exercice, M. Germinal Peiro.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2024

GRAND SITE



DE FRANCE



Vallée de la Vézère

La vallée de la Vézère s'est vu décerner le label « Grand Site de France » par le Ministère en charge de l'environnement le 31 janvier 2020, récompensant le travail collectif mis en œuvre depuis plus de 10 ans pour préserver les paysages remarquables et singuliers du territoire.

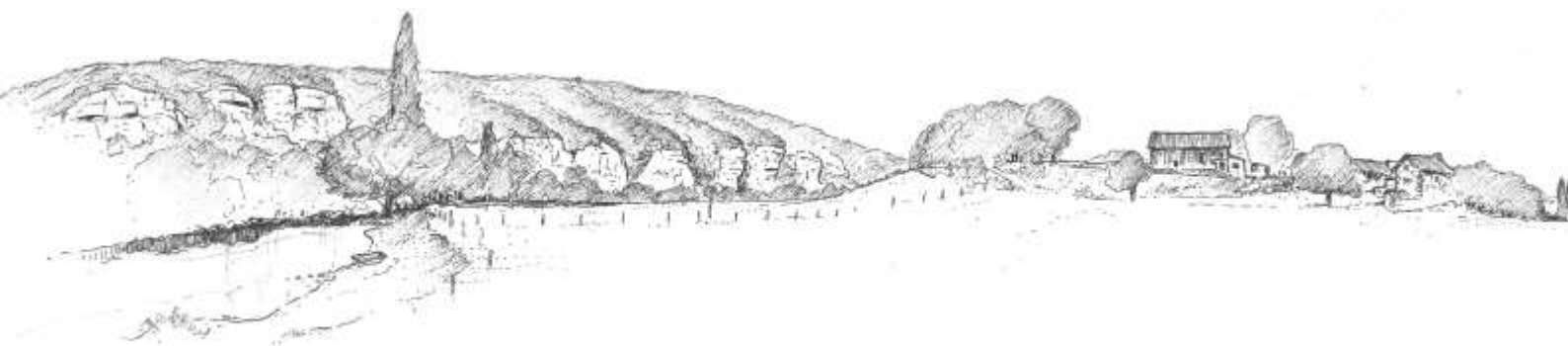
Ce label est attribué pour une période de 6 ans, de 2020 à 2026, sur la base d'un programme d'actions composé de 6 axes et de 53 actions.

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme fait l'objet d'un point d'étape annuel lors des différentes instances de gouvernance de la démarche : conseil des collectivités locales, comité de pilotage du Grand Site de France, conseil d'administration du Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Celles-ci sont ainsi appelées à se prononcer sur le rapport d'activité et financier de l'année écoulée ainsi que sur le programme d'activité et le budget prévisionnel de l'année à venir.

L'année 2024 est donc la 5^{ème} année et avant dernière année de la mise en œuvre du programme d'actions du label Grand Site de France obtenu en vallée de la Vézère en 2020. En 2025, le travail pour le renouvellement du label devra s'engager en vue d'un dépôt du dossier de renouvellement au 1^{er} semestre 2026.

Cette année est également marquée par un soutien renforcé du Ministère de la Transition Ecologique aux démarches Grand Site de France à travers une enveloppe supplémentaire de 60 000€ destinée à renforcer l'ingénierie sur la thématique « paysage ». La consommation de cette enveloppe sera définie au premier trimestre 2024. Plusieurs hypothèses émergent : renforcer l'interprétation, bénéficier d'un appui paysagiste au sein de l'équipe pour accompagner les projets du territoire, former les agents du PIP, travail avec les habitants sur les paysages.

Ce document présente les projets envisagés pour l'année 2024. Il reprend l'architecture du programme d'actions Grand Site de France Vallée de la Vézère décliné en 6 axes.





AXE I - RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE

ORIENTATION 1.1 – RESTAURER LES POINTS DE VUE SUR LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

- ☐ Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : programmation triennale et mise en place **d'une stratégie d'intervention** (*Action 1.1.1*)

Poursuite des dégagements et entretiens des falaises

Le travail se poursuit sur les falaises du bourg des Eyzies avec le projet de valoriser les falaises au-dessus du Musée National de Préhistoire. Des études techniques (géologique et phytosanitaire arboricole) doivent être menées avant intervention.

Des entretiens des sites déjà valorisés seront menés avec notamment la gestion des espèces invasives.

En 2024, au regard des études et du plan triennal, de nouveaux dégagements de falaises sur le territoire seront lancés.

Appui technique du CEN NA pour les expertises paysagères et écologiques des sites, préalable aux opérations de dégagement.

Poursuite de l'accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels pour l'élaboration des études paysagères et écologiques des falaises à dégager.

Action coordonnée par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire en lien avec le CEN, les communes, les intercommunalités, la DRAC, la DREAL, le CD24.

- 21 jours de travail du C.E.N. dont 4 jours valorisés en apports en nature par l'association.
- Coût global de l'action pour 2024 : 8 500€

Plan de financement prévisionnel 2024 :

DREAL	50 %	4250€
CCVH	31%	2683€
CCTHPN	10%	834€
CCVDFB	3.3%	278€
CCSPN	5.4%	455€
TOTAL	100%	8 500 €

☐ **Mise en valeur paysagère de la rivière à travers notamment le schéma et la gestion des berges**
(Action 1.1.2)

Afin de poursuivre la dynamique lancée dans le cadre du schéma des berges de la Vézère et en prévision du renouvellement du label, il est proposé de réaliser une sortie terrain ouverte aux élus pour réévoquer les enjeux du schéma des berges de la Vézère. Cette sortie terrain sera à travailler avec EPIDOR et le SMBWD.

ORIENTATION 1.2 – FAVORISER LA DECOUVERTE DE L'ESPRIT DES LIEUX
ET CONSERVER LES VALEURS INTRINSEQUES DES PAYSAGES REMARQUABLES

☐ **Réalisation d'un schéma d'interprétation et de découvertes des paysages du Grand Site de France** (action 1.2.2)

Volonté de poursuivre la mise en application du schéma avec notamment l'identification et la création de chemins d'interprétation.

Cette mission pourra être réalisée grâce à l'enveloppe du Ministère de la Transition Ecologique pour conforter l'ingénierie dans les Grands Sites de France. Le premier semestre 2024 consistera donc à définir les contours de la mission d'accompagnement d'interprétation pour notamment :

- Initier la création d'un chemin d'interprétation,
- Former l'équipe du Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour une montée en compétence dans la création de chemins d'interprétation des paysages.

Le coût et le contenu de cette mission seront élaborés au cours du premier trimestre et présentés en groupe de travail paysage pour validation.

ORIENTATION 1.3 – CONNAITRE ET PRÉSERVER
LES MILIEUX NATURELS ET LES ESPÈCES REMARQUABLES

☐ **Le Grand Site de France Vallée de la Vézère : territoire d'expérimentation et d'expertise sur les questions d'ouverture et de fermeture des paysages**

Dans la poursuite du travail mené en 2023 sur l'impact des ouvertures paysagères sur la biodiversité, il est proposé de poursuivre le travail d'expérimentation et de recherches du MNHN pour construire et tester des protocoles visant à mieux comprendre les effets de certaines activités humaines sur la biodiversité. Ce travail a vocation à positionner la vallée de la Vézère comme un territoire d'expérimentation à l'échelle nationale de ces sujets permettant ainsi de faire rayonner les futurs résultats auprès des différents gestionnaires de sites en France (PNR, Grands Sites de France, CEN, Réseau Natura 2000...). De plus, les Grands Sites de France intègrent en 2024 la Stratégie nationale sur la biodiversité dont l'axe 1 est la réduction des pressions sur la biodiversité.

Les 2 sites et sujets de recherches sont les suivants :

- **Poursuite de la recherche au domaine départemental de Campagne afin de consolider les analyses.** Cette expérience concerne l'étude de l'opération de restauration d'une pelouse sèche (action mécanique d'ouverture de milieu) favorable à certains lépidoptères (papillon) du genre Thecla et sur la Bacchante, espèce protégée et classée « en danger » dans la liste rouge régionale.... Ces recherches et analyses sont menées sur les populations d'oiseaux communs et les changement de niches écologiques.
- **Poursuite et renforcement des travaux d'expertise sur Condat sur Vézère dans le cadre du brûlage dirigé** mis en œuvre dans le cadre des actions de gestion pour limiter le risque d'incendie de forêt et la mise en gestion pastorale. A ce jour, peu de données existent sur le changement de milieu et de biodiversité à la suite du brûlage dirigé. Il est donc proposé de travailler avec le MNHN et de mettre en application un protocole de recherche et d'expertise qui s'appuie sur les communautés de Syrphidés (famille de mouche) et sur la faune du sol et vise à évaluer la fonctionnalité des milieux à la suite des opérations de brûlage, ainsi que leur capacité à se rétablir, en comparaison avec des milieux similaires non soumis à ces actions de gestion. Cette recherche est envisagée à partir de 2024 pour une durée de 3 ans.

Le coût global du projet sur 3 ans est de 70 000€. Des demandes de financements auprès d'appels à projets ont été réalisées [Maif, fonds verts, région], dans l'attente des retours de ces co-financements possibles, il est proposé d'avancer sur le projet dès 2024 par convention avec le MNHN pouvant être arrêté si les co-financements ne sont pas mobilisables.

Budget prévisionnel 2024 :

DREAL	70 %	12600€
CCVH	19%	3406€
CCTHPN	6%	1068€
CCVDFB	2%	354€
CCSPN	3%	571€
TOTAL	100%	18 000 €

☐ Mise en place d'une gestion adaptée au travers des DOCOB Natura 2000

- Animation du site Natura 2000 Vallée des Beunes

Région	80 %	22 397€
SMBVVD	20%	5 599€
TOTAL	100%	27 996 €

L'animation du site Natura 2000 est porté par le SMBVVD et déléguée au CEN NA et à la Chambre d'Agriculture.

- Animation du site Natura 2000 Coteaux Calcaires

L'animation du site Natura 2000 est porté par les communautés de communes Vallée de l'Homme et Terrassonnais Haut Périgord Noir et déléguée au CENNA et à la Chambre d'Agriculture.

CCVH	10%	2400€
CCTTH	10%	2400€
DREAL	27%	6480€
EUROPE	53%	12720€
TOTAL	100%	24 000€

- Animation du site Natura 2000 rivière Vézère

L'animation est portée par EPIDOR. **Données à venir**

☐ Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (action 1.3.1)

A la suite de la finalisation de l'ABC, le Communauté de communes Vallée de l'Homme souhaite développer la sensibilisation et l'animation avec notamment le printemps de la Biodiversité. Budget prévisionnel : 2000€.

AXE II – PRÉSERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BATI



ORIENTATION 2.1 – QUALIFIER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS **D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

- ☐ **Accompagnement des porteurs de projets par la poursuite du Guichet Unique (action 2.1.1)**
Poursuite du fonctionnement du Guichet Unique

ORIENTATION 2.2 – PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VALLÉE

- ☐ **Poursuite de l'inventaire du patrimoine vernaculaire (action 2.2.3)**
 - Envoi aux communes du dossier récapitulatif l'ensemble des éléments du patrimoine vernaculaire recensé.
- ☐ **Développement des filières pierre sèche et lauze avec l'association ABPS (action 2.2.3)**

Suivi et accompagnement de l'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) basée dans les Cévennes, dans le cadre du Programme d'Animation Territoriale (PAT) visant à développer la filière pierre patrimoniale et locale dans les territoires en soutenant les artisans, les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics. L'action consiste dans l'accompagnement des acteurs locaux dans l'ensemble des dimensions de la filière. Pour déployer la filière à une échelle adaptée au sein des territoires, un programme d'actions est proposé pour soutenir les acteurs dans les différents domaines concernés par la filière pierre artisanale et patrimoniale :

- Extraction et valorisation des ressources en pierre locale ;
- Sensibilisation, restauration et entretien du patrimoine ;
- Installation et accompagnement d'entreprises artisanales ;
- Émergence de marchés innovants ;
- Aménagement durable.

Un questionnaire a été envoyé début février aux communes et acteurs du territoire pour identifier les besoins du territoire.

Cette action est portée par ABPS sur plusieurs territoires, la zone du Périgord Noir est intégrée au projet. Le PAT est notamment financé par les fonds Massif (fonds européens).

Les animateurs Grand Site de France du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, en lien avec l'association Périgord Pierre Sèche, assureront le suivi de ce projet qui pourrait permettre d'atteindre l'objectif du programme d'actions Grand Site de France « Mise en place d'un plan de préservation de la lauze – 2.2.1. ».

AXE III – MAINTENIR, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR DES PAYSAGES SINGULIERS ET OUVERTS



ORIENTATION 3.3 – DÉVELOPPER ET VALORISER LA RESSOURCE BOIS

☐ Poursuite de l'accompagnement de l'association des feuillardiers

Dans la continuité de l'étude menée en 2022, un questionnaire sera envoyé aux propriétaires forestiers pour recenser des potentielles parcelles à feuillard et appréhender leurs connaissances du métier de feuillardier. Ce questionnaire sera aussi l'occasion de valoriser cette activité.

☐ Poursuite du développement du pastoralisme

L'enrichissement des coteaux est un enjeu majeur pour le Grand Site de France Vallée de la Vézère. Les communes, la Chambre d'Agriculture, le C.E.N., les associations foncières pastorales, les éleveurs et les intercommunalités poursuivent l'animation territoriale pour développer le pastoralisme. L'opération du brûlage dirigé est notamment liée au pastoralisme.

Budget prévisionnel de l'animation pastorale de la Chambre d'Agriculture :

Chambre d'Agriculture	62.90%	8 133.67 €
FEADER	37,10 %	4 797.44 €
TOTAL	100.00%	12 931.11 €

AXE IV – FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASE SUR LA DÉCOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



ORIENTATION 4.1 – CONCILIER LA FRÉQUENTATION DU SITE ET LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

☐ Installation d'une signalétique cohérente et amélioration du guidage du visiteur sur le territoire

En 2024, poursuite du déploiement de la signalétique d'information locale sur les communes : 2024 : Audrix, Limeuil, Saint-Chamassy, Coly Saint Amand, Mauzens et Miremont, Saint Félix de Reilhac et Mortemart, Savignac de Miremont, Journiac, Saint Avit de Vialard, Peyzac Le Moustier, Saint Leon S/Vézère, Thonac, Condat-sur-Vézère.

L'opération est coordonnée par la Communauté de communes Vallée de l'Homme pour son territoire, et par les communes pour les autres intercommunalités appuyée par l'animation Grand Site de France du Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Budget prévisionnel :

CCVH	47%	164 500€
COMMUNES	9%	31 500€
CD24	25%	87 500€
SOCIOPRO	19%	66 500€
TOTAL	100.00%	350 000 €

☐ Connaissance de la fréquentation et réflexion sur la diffusion des flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année

A la suite de la mise en place du tableau de bord du suivi de la fréquentation grâce à la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, cet outil d'observation de la fréquentation sera décliné tout au long de l'année 2024 afin de poursuivre la capitalisation des données et l'observation de l'évolution de la fréquentation.

Le coût prévisionnel de ce projet est l'abonnement à l'outil Flux Vision :

PIP	20 %	300 €
CCVH	50.5 %	757 €
CCTHPN	15.6%	235€
CCSPN	8.6%	129€
CCVDFB	5.3%	79€
TOTAL	100%	1 500 €

❑ Mise en place d'une étude de fréquentation qualitative

Afin de compléter les données quantitatives du tableau de bord, il est envisagé de conduire une étude de fréquentation qualitative sur la saison touristique 2024.

L'objectif est de mieux connaître les perceptions des visiteurs et leur degré de satisfaction. Le groupe de travail composé de partenaires et sites touristiques sera mobilisé à nouveau pour le déroulé de l'étude.

La réalisation du projet, d'un coût de 60 000 €, est liée à l'obtention de co-financements européens LEADER, de la DREAL et d'un AMI d'Atout France sur la gestion des flux, dont les retours seront connus début 2024.

Budget prévisionnel 2024-2025 :

PIP	5%	3000 €
DREAL	20%	12 000€
CCVH	3.1%	1 892€
CCVDFB	0.3%	197€
CCTHPN	1%	593€
CCSPN	0.6%	317€
LEADER / AMI	70%	42 000€
TOTAL	100%	60 000€

❑ Positionnement auprès du Réseau pour un Appel à Manifestation d'Intérêt publié par Atout France : « Destinations digitales » à destination de réseaux touristiques.

En 2024, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire suivra des formations à la communication digitale sur le tourisme durable dans le cadre de l'AMI d'Atout France dont le Réseau des Grands Sites de France en est Lauréat. Cet appel à projet vise à :

- Articuler la communication digitale des GSF avec les acteurs du tourisme pour une cohérence des valeurs et des messages.
- Accompagner l'ensemble des membres dans leur diversité tout en donnant les moyens d'une communication digitale cohérente et harmonieuse entre les Grands Sites, avec un angle et une tonalité « Grands Sites » reconnaissable par l'internaute.
- Maîtriser les impacts de la communication digitale et pouvoir agir. Établir une relation avec les influenceurs et encadrer leur travail, qu'ils soient mandatés par les Grands Sites ou par d'autres intervenants.

Un accueil d'influenceurs est prévu durant l'année 2024.

Budget prévisionnel :

CCVH	63 %	1 577 €
CCTHPN	20%	494€
CCSPN	10.5%	265€
CCVDFB	6.5%	164€
TOTAL	100%	2 500 €

ORIENTATION 4.2 – DEVELOPPER L'INTERMODALITE ET LE TOURISME SANS VOITURE

❑ Création d'une vélo-route voie verte (action 4.2.1)

L'année 2024 sera une étape importante. Avec l'achèvement des travaux de la passerelle (hiver 2023-2024), l'entièreté des 22,3 kilomètres pourront être empruntés à compter du printemps 2024. Une inauguration officielle est programmée le 15 juin 2024.

L'intercommunalité travaille d'ores-et-déjà à la suite du projet en direction d'Aubas. En 2024, un maître d'œuvre sera mandaté pour travailler à la faisabilité de ce projet. Cette seconde portion permettra à terme une liaison sécurisée de près de 60 kilomètres entre le nord et le sud du territoire.

A noter que la « Vézère à vélo » fait partie d'un maillage dense de VéloRoutes Voies Vertes. Au sud elle reliera la V91, la VéloRoute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne, et au nord elle rejoindra la Flow Vélo. Cette dernière, dont le départ est à l'Île d'Aix en Charente-Maritime, sera prolongée à Sarlat en 2024. La commune de Coly Saint Amand [Coly] fera partie de l'itinéraire de cette VéloRoute Voie Verte de renommée nationale. Une impulsion supplémentaire en matière de déplacements à vélo sur le territoire.

☐ Développement de l'intermodalité et des déplacements alternatifs à la voiture individuelle à l'échelle du territoire (action 4.2.2)

Elaboration par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme d'un plan mobilité simplifiée.

Poursuite par la CCVH des actions de développement de la pratique du vélo : VAE en libre-service, VAE en service de location longue durée, dispositif d'aide à l'achat de VAE, ...

Reconduction par la Région de la mise en service d'une navette touristique estivale.

☐ Accompagnement des professionnels du tourisme vers une gestion durable de leurs structures (action 4.3.1)

Poursuite de l'animation et du développement de l'éco-charte touristique portée par la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

ORIENTATION 4.3. IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS ET HABITANTS DANS UN TOURISME DURABLE

☐ Mise en réseau des sites touristiques à l'échelle de la Vallée Vézère (action 4.4.1)

Renouvellement de rencontres des acteurs touristiques du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour sensibiliser et former aux enjeux et thèmes du Grand Site de France.

Au regard des retours des acteurs lors de la première journée d'échanges, la biodiversité pourrait être le thème de la prochaine journée.



AXE V – CONCILIER LA QUALITÉ DES PAYSAGES, LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'APPROPRIATION DES HABITANTS POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE

ORIENTATION 5.1 – ACCOMPAGNER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LES INTÉGRANT DANS LE PAYSAGE

☐ Mission d'accompagnement pour le développement de l'énergie photovoltaïque dans un paysage remarquable

Dans le cadre la loi APER, il est indiqué « dans les périmètres des grands sites de France définis à l'article L. 341-15-1 du même code, les communes identifient ces zones d'accélération après avis du gestionnaire. ».

Ainsi, les communes et intercommunalités sont invitées à transmettre aux animateurs Grand Site de France du Pôle d'interprétation de la Préhistoire leurs zonages afin de réaliser un avis sur le plan paysager.

Au cours du premier trimestre 2024, la méthodologie de réalisation de l'avis du gestionnaire du Grand Site de France devra être définie.

Quant à l'étude lancée en 2023 dont l'offre était irrecevable (le budget étant 70% plus élevé que prévu), son contenu devra être revu pour mieux correspondre au planning du projet et de la loi APER.



AXE VI – RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND SITE DE FRANCE

ORIENTATION 6.1 - FEDERER ELUS, TECHNICIENS ET PARTENAIRES AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE

□ Gouvernance et animation de la démarche

La gouvernance :

Proposition de mettre en place un « bureau du Grand Site de France » composé de 4 élus afin de suivre en cellule resserrée les projets et actualités du Grand Site de France.

L'animation :

- Poursuite du travail d'animation des différentes instances de gouvernance du Grand Site de France et notamment des différents groupes de travail thématiques.
- Renforcement de la transversalité et de la coordination des groupes de travail thématique par des temps d'échanges entre élus référents.
- Mobilisation au sein de l'équipe du Pôle de 2,6 ETP (une cheffe de projet (100%), un animateur de développement territorial (100%) et une cheffe de projet tourisme (60%)) dédiés à la démarche Grand Site de France et en transversalité de différents membres de l'établissement (directeur, chefs de projets tourisme et médiation scientifique, responsable médiathèque documentation, médiateurs, agents d'accueil et techniques, agents administratifs).

Le Ministère de la Transition Ecologique apporte un soutien supplémentaire aux Grands Sites de France grâce à une enveloppe financière de 60 000€ pour renforcer l'ingénierie sur des compétences paysages. Une réflexion devra être menée au cours du premier semestre 2024 pour définir les modalités de mise en œuvre de cette enveloppe supplémentaire.

Dépenses animation annuelles pour 2,6ETP	Plan de financement prévisionnel (2€/habitant pour les communes des CC du Grand Site de France)	
Coût prévisionnel 120 401 €	CCVH	32 296€
	CCTHPN	17 930€
	CCSPN	5 518€
	CCVDFB	4 582€
	Total CC	60 326 € (50.10 %)
	DREAL	20 000€ (16.6%)
	Part PIP	40 075€ (33.3%)

ORIENTATION 6.2 – COMMUNIQUER AUPRES DES ACTEURS, PARTENAIRES, ELUS ET GRAND PUBLIC IMPLIQUES DANS LA DEMARCHE

❑ Création d'un kit de communication pour les acteurs du territoire

Diffusion du Kit de Communication Grand Site de France auprès des acteurs du territoire.

❑ 4ème fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère

La fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère sera de nouveau organisée en 2024. Cette nouvelle édition marque un nouveau format. En effet, il est proposé de faire itinérer la fête et d'investir un village du Grand Site de France mêlant approches artistiques et enjeux de gestion. De plus, il a été proposé de déplacer l'évènement en juin pour bénéficier, peut-être, d'un temps plus clément.

Durant l'après-midi et la soirée du 29 juin, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et ses partenaires investiront le village de Plazac pour **partager l'esprit des lieux** collectivement grâce à des prestations artistiques et **comprendre les enjeux et actions de gestion** menées sur le territoire dans le cadre du label.

Le grand public pourra ainsi assister à des **spectacles** de type « art de rue », à des **créations artistiques**, à des **ateliers et animations** pédagogiques, découvrir les travaux menés sur le territoire par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire [travail avec les scolaires, expositions photos, ateliers sonores...].

L'association GRRRRR accompagne le Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans l'organisation de la fête notamment sur la partie programmation artistique et sur la partie création d'un fil conducteur alliant approche artistique et pédagogique pour sensibiliser et faire participer les habitants aux enjeux du Grand Site de France.

Il est proposé dès cette année 2024 d'identifier la localisation de la future fête du Grand Site de France pour organiser un « passage de relais » entre villages du Grand Site de France.

Budget prévisionnel :

CCVH	27 %	3 787 €
CCTHPN	8.4%	1 177€
CCSPN	4.6%	643€
CCVDFB	3%	393€
DREAL	57%	8 000€
TOTAL	100%	14 000 €

ORIENTATION 6.3 – RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU POLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE COMME CATALYSEUR DE LA DEMARCHE GRAND SITE

☐ Mise en place d'un programme de médiation constitué d'ateliers et d'actions participatives à destination des habitants et visiteurs (6.3.2.)

- Réédition des ateliers photographiques

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire propose de nouveau en 2024 des ateliers photographiques avec le photographe plasticien Eric Solé. Après les thèmes « des patrimoines de demain » et de la « rivière », le thème 2024 sera le « végétal ».

Ces ateliers sont destinés aux habitants, ils sont gratuits. Ils ont pour objectifs de sensibiliser les habitants aux enjeux du Grand Site de France et de favoriser une appropriation de la démarche. A la suite des ateliers, une exposition sera réalisée au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Budget prévisionnel :

PIP	25%	1 250€
DREAL	75%	3 750€
TOTAL	100%	5 000 €

- Création d'ateliers sonores avec les habitants

Dans le cadre de son animation et coordination de la démarche Grand Site de France, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire souhaite développer en 2024 des ateliers sonores avec les habitants.

L'objectif est de travailler avec les habitants pour capter à la fois leurs regards sur le paysage d'hier, d'aujourd'hui et de demain ainsi que leur vision de l'esprit des lieux du Grand Site de France. Ce travail sera mené grâce aux captations sonores réalisés sous formes de podcasts tels que des paysages sonores, des récits d'habitants ou des fictions [...]. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire sera accompagné d'un prestataire sonore pour réaliser et animer ces ateliers sonores avec les habitants. En 2024, il est estimé la réalisation d'un atelier sonore composé de plusieurs sessions qui seront localisés sur une aire d'interprétation non définie à ce jour.

Budget prévisionnel :

CCVH	9.5%	662€
CCTHPN	3%	208€
CCVDFB	1%	69€
CCSPN	2%	111€
PIP	15%	1 050€
DREAL	70%	4 900€
TOTAL	100%	7 000 €

- Poursuite des conférences illustrée sur la construction et évolution de la vallée

Depuis 2 ans, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire propose gratuitement aux communes et associations du territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère une conférence illustrée sur la construction et l'évolution des paysages et de leur histoire créée et animée par Christophe Vigerie. Pour 2024, 8 conférences sont disponibles à la programmation.

CCVH	50.5%	1211€
CCTHPN	16%	380€
CCVDFB	5%	126€
CCSPN	9%	203€
PIP	20%	480€
TOTAL	100%	2 400€

- Développement d'une offre de médiation autour du Grand Site de France pour le grand public et les scolaires

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, dans le cadre de ses missions de développement d'une offre de médiation dans l'établissement et sur le territoire et de développement de l'offre pédagogique avec l'Education Nationale (Yann Le Calvez, professeur chargé des publics scolaires au PIP), souhaite renforcer son offre autour des thèmes du Grand Site de France.

Grand Public :

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a élargi son offre de médiation pour le grand public autour des thèmes du Grand Site de France (paysage, biodiversité, architecture).

En 2024, en parallèle de la présentation de l'exposition PaysÂges Vézère, le service médiation va poursuivre le développement de cette offre de médiation autour du Grand Site de France en proposant de nouveaux ateliers dans et hors les murs ainsi que des animations dans l'exposition.

Public Scolaire :

Des nouvelles fiches projets seront proposées aux écoles pour découvrir certains milieux naturels du Grand Site de France et comprendre les enjeux de gestion et de préservation. Ces fiches sont en cours de construction, elles s'appuieront également sur l'intervention de partenaires techniques du Grand Site de France comme le CEN par exemple.

En 2024, le projet d'Education Artistique et Culturelle de création de contes avec les écoles cofinancé par la DRAC sera poursuivi. Ce projet permet aux élèves de construire des contes sur les milieux naturels du Grand Site de France présentés dans l'exposition, en prenant appui notamment sur plusieurs interventions de conteurs dans les classes.

DREAL	30%	4 062€
DRAC	37%	5 000€
PIP	33%	4 478€
TOTAL	100%	13 540€

- Organisation d'un PREAC sur l'homme et son environnement, hier et aujourd'hui

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire organise en 2024 en collaboration avec CapSciences, un PREAC (Pôle de ressources pour l'Education Artistique et Culturelle) sur le thème des « Données du passé, questions du présent : les populations humaines dans leurs environnements. Médiations sonores ».

Les PREAC sont des instances partenariales, implantées en régions et en académies, comprenant : une ou plusieurs structures culturelles, le rectorat à travers la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la

direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'école académique de la formation continue (EAFC) de l'académie du PRÉAC.

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et CapSciences animent le PREAC Archéologie, formation qui propose cette année d'interroger, à travers le média du son, les sciences de l'archéologie pour comprendre l'évolution de l'environnement et des sociétés humaines et leurs interactions.

Budget prévisionnel :

DREAL	15%	2 000€
DRAC	29.5%	4 000€
DAAC	29.5%	4 00€
TOTAL	100%	13 540€

- **Le futur des paysages s'expose**

En parallèle de l'exposition PaysÂges Vézère, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire développe des expositions complémentaires.

La question du paysage du futur n'est pas abordée dans l'exposition actuelle. Il est donc proposé de réaliser une exposition temporaire traitant de ces questions : Quel paysage pour demain ? Quelles sont les potentielles évolutions ? Quels leviers d'actions ? Quelles visions avons-nous sur les paysages de demain ? Quelles sont les perceptions des uns et des autres ? Quels sont les enjeux ?

Le travail d'écriture du programme muséographique sera initié en 2024. L'exposition ouvrira en 2025. Un travail avec des scientifiques et chercheurs sur ce sujet sera présent pour accompagner la conception de l'exposition. Les visiteurs seront invités à participer et à contribuer à l'imagination du paysage de demain.

Budget prévisionnel :

DREAL	40%	5 500€
PIP	60%	8 100€
TOTAL	100%	13 600€

- **Animations des aires d'interprétation**

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire souhaite développer des activités hors les murs, en réalisant des sorties et balades sur les 7 aires d'interprétation. Ces animations ont pour but de faire découvrir autrement le territoire au grand public (principalement habitant), d'en révéler les singularités, de transmettre des clefs de compréhension de ces paysages mémoires d'une riche histoire, et partager collectivement l'esprit des lieux.

Budget prévisionnel :

CCVH	42%	2 523€
CCTHN	14%	791€
CCVDFB	4%	262€
CCSPN	7%	423€
PIP	33%	2 000€
TOTAL	100%	6 000€

- Renouveau de l'exposition PaysÂges Vézère

Afin de conserver une dynamique autour de cette exposition ouverte au Pôle d'interprétation de la Préhistoire sur une longue période, il est proposé de la faire évoluer en créant de nouveaux dispositifs et en actualisant certains modules.

Budget prévisionnel :

PIP	100%	5 500€
TOTAL	100%	5 500€

